

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

du Pays de Chaumont

Enquête publique du vendredi 8 novembre 2019 (14h)

au lundi 9 décembre 2019 (12h) inclus

Par arrêté n° 2019-01 du 15 octobre 2019, affiché dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, le Président du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a précisé les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Chaumont.

Objet de l'enquête

L'enquête publique vise à informer le public et à recueillir ses observations sur le projet de SCoT du Pays de Chaumont.

Ce projet a pour objectif l'établissement d'un document d'urbanisme et de planification stratégique à l'échelle de 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale, soit 151 communes et près de 64 000 habitants, qui ont souhaité s'engager collectivement dans une démarche commune d'aménagement du territoire.

Le siège de l'enquête est fixé dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, 40 bis avenue du Maréchal Foch – 52 000 CHAUMONT. La personne responsable du projet de SCoT est Monsieur Stéphane MARTINELLI, Président du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont.

Dates de l'enquête

L'enquête se déroulera du vendredi 8 novembre 2019 - 14h au lundi 9 décembre 2019 - 12h inclus, soit 31 jours consécutifs.

Commissaire-enquêteur

Par décision n° E19000136/51 en date du 17 septembre 2019, Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a désigné une commission d'enquête composée de :

- Monsieur Alain LAMBLÉ, commissaire enquêteur, Président de la commission d'enquête,
- Monsieur Jacques BORDAT et Monsieur François BRUNNER, commissaires enquêteurs, et membres de la commission d'enquête.

Dossier d'enquête

Le dossier d'enquête se compose :

- Du projet de SCoT du Pays de Chaumont
 - Le rapport de présentation, comprenant l'évaluation environnementale,
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
 - Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).
- Du bilan de la concertation menée pendant l'élaboration du projet
- Des avis émis par les personnes publiques associées consultées par le projet de SCoT et de l'avis de l'Autorité Environnementale

Consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête sera consultable du vendredi 8 novembre 2019 (14h) au lundi 9 décembre 2019 (12h) inclus, soit 31 jours consécutifs.

- en format papier, aux sièges du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont et des 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale concernés, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur les sites de permanences assurées par la commission d'enquête.

Lieux	Jours	Heures
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont : 40 bis avenue du Maréchal Foch 52 000 Chaumont	Du lundi au vendredi	De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Agglomération de Chaumont : C'sam 5 avenue Emile Cassez 52000 Chaumont	Du lundi au vendredi	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Communauté de Communes des Trois Forêts : site « le Chameau » 4 route de Châtillon - 52 120 Châteauvillain	Mardi et jeudi	De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Communauté de Communes Meuse- Rognon : site d'Andelot-Blancheville : 87 rue de la division Leclerc 52 700 Andelot-Blancheville	Lundi, mardi, jeudi, vendredi mercredi	De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 De 8h00 à 12h00
Communauté de Communes Meuse- Rognon : site de Bourmont : 11 boulevard des Etats-Unis 52 150 Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon	Du lundi au jeudi vendredi	De 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 18h00 De 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 17h00

- Sur le site internet du registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GI52038.html>
- Sur le site du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, à l'adresse suivante : www.pays-chaumont.com
- Sur un poste informatique dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Permanences

La commission d'enquête recevra le public lors des 15 permanences qui se tiendront :

Lieux	Jours	Heures
Mairie d'Arc-en-Barrois	Vendredi 8 novembre 2019	14h00 à 18h00
Mairie de Roches-Bettaincourt	Vendredi 8 novembre 2019	14h00 à 18h00
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont	Vendredi 8 novembre 2019 Vendredi 22 novembre 2019	14h00 à 18h00 14h00 à 18h00
Mairie de Laferté-sur-Aube	Jeudi 14 novembre 2019	14h00 à 18h00
Mairie d'Andelot-Blancheville	Samedi 16 novembre 2019	8h00 à 12h00
Mairie de Bloigny	Samedi 16 novembre 2019	8h00 à 12h00
Mairie de Froncles	Mardi 19 novembre 2019	14h00 à 18h00
Mairie de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon	Mercredi 20 novembre 2019	8h00 à 12h00
Mairie de Colombey les Deux Églises	Mercredi 27 novembre 2019	14h00 à 18h00
Mairie de Maranville	Mercredi 27 novembre 2019	14h00 à 18h00
Mairie de Breuvannes-en-Bassigny	Jeudi 28 novembre 2019	8h00 à 12h00
Mairie du Châteauvillain	Lundi 9 décembre 2019	8h00 à 12h00
Mairie de Nogent	Lundi 9 décembre 2019	8h00 à 12h00
Mairie de Saint-Blin	Lundi 9 décembre 2019	8h00 à 12h00

Observations du public

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront :

- Être consignées sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, déposés dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont et des 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale concernés, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur les lieux des permanences de la commission d'enquête,
- Être reçues à l'écrit ou à l'oral par un membre de la commission d'enquête aux lieux, jours et heures de ses permanences,
- Être consignées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GI52038.html>
- Être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@pays-chaumont.com
- Être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, 40 bis avenue du Maréchal Foch, 52 000 CHAUMONT.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou électronique, ainsi que les observations reçues par la commission d'enquête lors de ses permanences, seront consultables sur le site internet du registre dématérialisé (<https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GI52038.html>).

Rapport et conclusions de la commission d'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le Président de la commission d'enquête. Celui-ci disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont le rapport établi, ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête formulant un avis sur le projet de SCoT du Pays de Chaumont.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera adressée par cette dernière à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.

A l'issue de l'enquête, le rapport établi ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont et des 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale concernés, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Marne, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront également publiés sur le site internet du registre dématérialisé (<https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GI52038.html>) ainsi que sur le site internet du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont (www.pays-chaumont.com), et tenus à la disposition du public pendant un an.

Décision

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT du Pays de Chaumont, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public ainsi que du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont.

Informations complémentaires

Des informations peuvent être demandées au Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, 40 bis avenue du Maréchal Foch – 52 000 CHAUMONT, auprès de Monsieur Benjamin OULIAC (07 86 02 66 52).